APRÈS ART. 30 N° 1119

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 1119

présenté par M. Cubertafon

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 30, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.